



**REVUE DE PRESSE TOURISTIQUE**  
**du 2 & 3 février 2022**

Mission Communication

# SOMMAIRE

## 01 **ECONOMIE** ..... P3

PLAN DE RELANCE DESTINATION FRANCE, UN POINT D'ETAPE DE JB LEMOYNE.....P3  
RESIDENCES SECONDAIRES PROVOQUENT UNE "FRACTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE" P5  
LE CHOMAGE PARTIEL POUR LES PROFESSIONNELS DU TOURISME EST MAINTENU.....P9

## 02 **TENDANCES** ..... P10

CAHIER TENDANCES DU WELCOME CITY LAB : TENDANCE 6, CELEBRER LE VOYAGE...  
DE FAÇON RESPONSABLE ARTICLE.....P10

## 03 **DIVERS** ..... P13

BRUXELLES PROPOSE DE PROLONGER D'UN AN LE CERTIFICAT COVID NUMERIQUE....P13

## 04 **CONJONCTURE** ..... P15

BAROMETRE ORCHESTRA/L'ECHO : LE TOP 20 DES DESTINATIONS EN JANVIER 2022 P15

## TOURMAG DU 2 FEVRIER

## PLAN DE RELANCE DESTINATION FRANCE, UN POINT D'ETAPE DE JEAN-BAPTISTE LEMOYNE

[https://www.tourmag.com/Plan-de-Relance-Destination-France-un-point-d-etape-de-Jean-Baptiste-Lemoine\\_a112205.html](https://www.tourmag.com/Plan-de-Relance-Destination-France-un-point-d-etape-de-Jean-Baptiste-Lemoine_a112205.html)

Le Plan de Relance Destination France, c'est près de 2 milliards d'euros mis sur la table pour les prochaines années, déboursés autour de 20 mesures consacrées en priorité à la reconquête des talents, au tourisme durable, à la qualification de l'offre, à l'outre-mer et à l'événementiel. Les décrets sortent.

Même si la campagne électorale n'est pas encore engagée totalement, les ministres du Gouvernement, chacun dans leur domaine, se doivent de dresser des bilans de leurs actions et des engagements qui se concrétisent.

Jean-Baptiste Lemoine, ministre délégué en charge notamment du Tourisme, s'est livré de bonne grâce à l'exercice.

Les 20 mesures doivent s'étaler au minimum sur deux ans, au-delà naturellement du résultat des élections présidentielles et législatives. Le principal pour le ministre est qu'elles soient engagées et financées.

**Reconquérir les salariés disparus**

La première mesure promise par le Plan de Relance vise à faire revenir vers les professions du Tourisme, les centaines de milliers d'emplois qui ont disparu pendant la pandémie.

Rien que le secteur hôtellerie-restauration en a perdu près de 240 000 et les pénuries de personnel sont criantes dans les agences, chez les transporteurs, les autocaristes...

La campagne de communication, façon Armée de Terre, très visuelle, valorisant les carrières possibles, basée sur des témoignages, est pratiquement dans les cartons.

L'appel d'offre aux agences est lancé pour qu'elles traduisent le brief en spots : 5 millions d'euros seront engagés en 2022 et la même somme en 2023.

**Plan de Relance : 70 millions de plus pour le tourisme durable**

Le Fonds Tourisme Durable, doté de 50 millions d'euros, géré par l'Ademe, vient de faire connaître la liste des bénéficiaires.

73 projets ont été retenus par le ministère de la Transition écologique qui recevront en moyenne 65 000 euros. Le Fonds a été ré abondé à hauteur de 70 millions

d'euros pour les deux années 2022-2023 avec un appel à projets qui va être lancé prochainement.

### **Près de 5 700 dossiers Thomas Cook ont été soldés**

Les Entreprises du Voyage justement ont été sévèrement affectées par plusieurs cataclysmes, dont la faillite Thomas Cook, sur laquelle le ministre est revenu rapidement.

Grâce à la mise en place du nouveau dispositif de solidarité, via un Fonds Public de Garantie, la profession est couverte à hauteur d'un sinistre pouvant atteindre 1,5 milliard d'euros. Cela passe aussi par une réforme des statuts de l'APST qui ont été validés il y a 24 heures.

Parallèlement, le ministre se félicite du règlement des dossiers de contentieux qui empoisonnent l'image de la profession depuis la chute de la maison Thomas Cook.

Sur les 9 630 dossiers d'indemnisation en instance, 5 686 ont été soldés pour un montant supérieur à 13 millions d'euros. Et le solde des dossiers à jour devrait être traité avant l'été.

### **750 millions de prêts supplémentaires**

Le financement des investissements occupe une large place dans le Plan de Relance. Il s'agit de prêts consentis à des conditions avantageuses. 1,3 milliard d'euros doit être mobilisé par la BPI ou la Banque des Territoires.

D'ores et déjà, 845 millions d'euros ont été engagés au profit de 1 800 entreprises, dont 50% dans l'hébergement, 30% dans la restauration, 10% dans les Loisirs et 10% dans les entreprises du voyage.

Une nouvelle enveloppe de 750 millions d'euros de prêts est dégagée avec pour objectif d'aider au financement total de 3 000 entreprises.

### **Faire revenir de nouveaux exposants dans les salons**

Le secteur de l'événementiel Foires & Salons, particulièrement touché également, va profiter d'une enveloppe de 100 millions d'euros : 96 millions destinés à financer le retour de PME qui avaient renoncé à être exposante sur un salon professionnel et 4 millions pour faciliter la venue de visiteurs étrangers.

Le dispositif va être géré par les Chambres de Commerce qui pourront sélectionner jusqu'à une centaine de PME par foire ou salon (71 événements ont été retenus entre mars 2022 et juin 2023, comptant plus de 500 exposants). Une aide à la réservation de m2 sera accordée aux nouveaux exposants, ou anciens ayant désertés, avec un plafond de 12 500 euros.

### **Un peu plus de vert dans les classements hôteliers**

S'agissant de la valorisation de l'offre, Jean-Baptiste Lemoine a insisté sur les nouvelles grilles de classement des hébergements qui vont prendre effet courant de l'année. Celle concernant les meublés est en vigueur depuis le 1er février, elle sera suivie au 1er avril par celle revisitée des hôtels, et en juillet celle concernant les auberges de jeunesse.

Dans tous les cas, un accent supplémentaire a été mis sur la dimension durable et responsable qui doit primer dans les installations et la gestion des hébergements.

### **Le ministre ne manquera pas de rendez-vous**

Afin de mieux mettre en œuvre ces premières mesures et de préparer les suivantes, le ministre va participer à plusieurs réunions de coordination. D'abord avec les délégués Tourisme des Régions de France. Chaque préfet de région aura l'opportunité de créer un Comité stratégique de suivi du Plan de Relance.

Ce prochain jeudi, Jean-Baptiste Lemoyne va se coordonner avec son collègue Sébastien Lecornu, ministre des Outre-Mer pour décliner les mesures spécifiques. De fait, elles subissent les conséquences de leur retard en matière de mesures sanitaires. Les États-Unis viennent même de mettre la Guadeloupe sur la liste Noire des destinations à éviter.

Un prochain Comité interministériel du Tourisme va se réunir mi-mars à Dijon, pour suivre la feuille de route élaboré avant la crise sanitaire. Ce Comité devrait coïncider avec la possible inauguration de la Cité internationale des vins et de la gastronomie de Dijon, élément majeur de la stratégie œnotouristique de la France

### **Des dossiers à porter à l'Europe**

Enfin, plusieurs dossiers vont être abordés dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. Le ministre souhaite infléchir l'action de l'Europe dans deux directions : faire en sorte qu'elle soit encore plus exemplaire en matière de tourisme durable, et que le monde entier le sache, et que l'on mette davantage encore l'accent sur les flux intra-communautaires qui constituent un socle solide de fréquentation touristique, un véritable marché intérieur dont il faudrait limiter les contraintes.

Selon la volonté qui pourrait s'exprimer de la part du Parlement européen, il n'est pas impossible que deux sujets soient remis sur la table législative : les conditions d'exercice des locations de courtes durées entre particuliers, et la révision de la Directive européenne en matière de voyages à forfait...

**TOURMAG DU 3 FEVRIER**

**LES RESIDENCES SECONDAIRES PROVOQUENT UNE "FRACTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE" !**

[https://www.tourmag.com/Les-residences-secondaires-provoquent-une-fracture-economique-et-sociale-\\_a112192.html](https://www.tourmag.com/Les-residences-secondaires-provoquent-une-fracture-economique-et-sociale-_a112192.html)

Les résidences secondaires ont le vent en poupe depuis des dizaines d'années, mais ont connu un net regain d'intérêt avec la crise sanitaire. Sauf que comme tout excès, les résidences secondaires ont de lourdes conséquences sur les territoires, à commencer par la Corse. Là-bas, ces dernières représentent 36% du parc immobilier et jusqu'à 90% dans certaines villes qui étouffent et n'ont plus de vie en dehors des vacances. Pourquoi et comment réguler les dérives des résidences secondaires ? Eléments de réponse avec Jean-Félix Acquaviva, député de la Haute-Corse.

## **TourMaG.com - La semaine dernière, vous avez organisé un colloque sur la problématique des résidences secondaires en France. Pourquoi avoir organisé cet événement ?**

**Jean-Félix Acquaviva** : Tout d'abord, car cela répond à un diagnostic partagé par différents territoires, la Corse, mais aussi la Savoie, le Pays basque ou encore la Bretagne.

Nous avons fait avec toutes ces régions, le constat d'une fracture économique et sociale très forte, liée au phénomène de résidentialisation secondaire voire même de spéculation foncière et immobilière.

Tous ces effets peuvent entraîner un rejet de la part des locaux envers les touristes. Vous avez des communes en France, où les résidences secondaires atteignent 60, 70 ou 80% du parc immobilier. A l'échelle de la Corse, la pression de ces dernières représente 36%, contre 9% à l'échelle nationale.

Dans le même temps, cela entraîne une augmentation quasi exponentielle du foncier bâti. Ce dernier a augmenté de 138% en 10 ans en Corse, contre 65% dans le reste de la France.

A cela vous ajoutez, une population ayant un salaire moyen de 15% inférieur à la moyenne française. Nous assistons à une partie de casino. Les logements atteignent des prix devenus inaccessibles pour les habitants locaux.

"Nous ne voulons pas annihiler les résidences secondaires, mais les réguler"

## **TourMaG.com - Vous dénoncez donc la désertification provoquée par le développement frénétique des résidences secondaires ?**

**Jean-Félix Acquaviva** : Il y a une inaccessibilité à l'acquisition de biens par les locaux et même à la location.

Vous avez aussi des dispositifs fiscaux qui ont été détournés de leurs objectifs pour accroître la rentabilité des résidences secondaires et surtout des meublés touristiques.

Le fait que les prix augmentent très fortement dans les zones touristiques, le phénomène se déporte et se répand dans les territoires alentour. Cela devient même viral dans les campagnes, par exemple en Corse - dossier que je maîtrise le mien - le prix a été multiplié par 3 en trois ans.

Nous devons réguler ce phénomène, nous ne voulons pas annihiler les résidences secondaires, mais de rééquilibrer leur présence sur nos territoires.

D'autant plus que cela entre en concurrence avec l'activité professionnelle touristique. En Corse, 75% des nuitées sont accaparées par le paracommercialisme.

Il existe un enjeu économique fort, en pérennisant les emplois dans le temps et sur nos territoires. L'emploi dans le tourisme ne doit pas être considéré comme un emploi cueillette, il faut le professionnaliser et le rendre durable. C'est aussi notre volonté.

## **Résidences secondaires : "La situation est grave"**

### **TourMaG.com - Quelles sont les conséquences sur la Corse par exemple ?**

**Jean-Félix Acquaviva** : Vous avez une démultiplication des lits froids.

Un rapport de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE), sur l'évolution lors des 10 dernières années, démontre qu'une famille

avec un revenir médian, ne peut plus accéder à la propriété, voire même louer, dans les communes situées à moins de 500 m d'altitude.  
La situation est déjà grave !

Vous gelez du foncier, empêchant les élus locaux de développer de l'activité à l'année, des services, nous faisons face à un déséquilibre majeur à l'encontre les territoires.

Cela pose des problèmes de durabilité et de viabilité des développements de nos régions. Lors du Colloque, des élus ont fait part de leur peur de voir leurs villes se transformer en parcs d'attraction.

Le phénomène est observable dans d'autres régions en France.

### **TourMaG.com - Pourquoi organiser un colloque ?**

**Jean-Félix Acquaviva** : L'objectif étant de faire une convergence entre plusieurs situations, un peu partout en France.

Nous voulions démontrer avec Xavier Roseren, député de la Haute-Savoie, que la problématique est nationale.

Nous avons fait ensuite le lien avec des élus basques, suite aux manifestations à Bayonne, puis des Bretons. Nous nous sommes dit que la spéculation foncière et immobilière est virale et qu'il fallait faire converger nos expériences.

De plus, je porte une proposition de loi que j'avais déjà portée l'année dernière. Elle avait été adoptée en commission des lois, mais elle n'a pas pu passer au vote.

Le 4 février 2022, la proposition de loi qui demande une expérimentation sur la Corse pour lutter contre la spéculation immobilière et foncière sera débattue à l'Assemblée nationale. Elle a des chances d'être adoptée en 1ère lecture.

### **Corse : "Les insulaires demandent des moyens pour limiter la dépossession qu'ils subissent"**

#### **TourMaG.com - Que proposez-vous dans ce projet de loi ?**

**Jean-Félix Acquaviva** : Nous voulons renforcer un droit de préemption urbain en faveur de la collectivité de Corse, aussi bien pour des motifs d'intérêts généraux, comme le logement social, l'accessibilité, l'activité économique ou de service public.

Les communes sont parfois désemparées et démunies face au pouvoir de l'argent, nous souhaitons que la région les accompagne.

La collectivité lors de vente immobilière pourrait préempter, permettant de réguler les prix d'acquisitions en sa faveur et/ou de bloquer la vente si le prix est trop élevé.

C'est aussi un message qui est envoyé à la population et aux investisseurs.

Le financement de ce droit de préemption se fera par une taxe anti-spéculation. Il y a deux modalités de taxes, sur la valeur du bien immobilier, donc les résidences secondaires.

Une autre taxe serait sur la transaction et non la valeur du bien, à partir d'un certain seuil, à définir par décret, nous taxerons la plus-value de la transaction.

**TourMaG.com - Vous n'êtes pas sans savoir que les élections présidentielles approchent et que le président de la République ne veut pas entendre parler de nouvelles taxes.**

**Jean-Félix Acquaviva** : Le temps législatif est long, puis nous proposons une expérimentation dans un premier temps en Corse.

Je propose aussi deux autres mesures, dont l'une est d'élargir à toutes les communes de Corse, la capacité à pouvoir réglementer les locations saisonnières, à l'image de ce que font Paris, Lyon ou encore Marseille.

Dernier point, dans le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) nous aimerions ajouter un 2e niveau d'espace stratégique économique et social.

Ces quatre mesures-là pourraient être expérimentées en Corse, avant une généralisation à d'autres territoires.

Après d'autres dispositifs pourraient être inscrits dans la Constitution, comme la création d'un statut de résident ou encore sur les droits de succession, pour éviter d'alimenter la bulle spéculative.

"Les Insulaires demandent des moyens pour limiter la dépossession qu'ils subissent"

**TourMaG.com - Vous avez l'air optimiste concernant le vote...**

**Jean-Félix Acquaviva** : Je le suis plutôt, car elle a été adoptée en Commission des lois, par un large spectre de groupes comme le Modem, LREM ou encore les communistes.

Le projet a été voté contre l'avis même du gouvernement. S'il est voté dans les mêmes termes, alors il rentrera dans le champ d'application législatif, puis il sera inscrit au Sénat d'ici la fin de l'année 2022.

Je fais partie de la majorité politique de Gilles Simeoni, le président du Conseil exécutif de Corse.

Le gouvernement sait très bien que la lutte contre la spéculation foncière et immobilière fait partie de ce pour quoi nous avons été élus. Il n'est pas possible de toujours dire non, il est indispensable d'agir.

Au-delà de la majorité politique à laquelle j'appartiens, les forces d'opposition de la Collectivité de Corse sont sur la même base. Dans l'ensemble, les Insulaires demandent des moyens pour limiter la dépossession qu'ils subissent.

Dans certaines zones nous sommes passés au-delà du supportable, ce n'est même plus rouge, mais rouge incandescent.

LA QUOTIDIENNE DU 3 FEVRIER

LE CHOMAGE PARTIEL POUR LES PROFESSIONNELS DU TOURISME EST  
MAINTENU

<https://www.laquotidienne.fr/le-chomage-partiel-pour-les-professionnels-du-tourisme-est-maintenu/>

Le chômage partiel est maintenu à 100 % pour le mois de Février pour le secteur du tourisme sur les mêmes modalités qu'en Décembre et en Janvier dernier.

Le texte prolonge jusqu'au 28 février 2022 le taux majoré de l'indemnité d'activité partielle versée aux salariés des employeurs dont l'activité a été interrompue par décision administrative en raison de la crise sanitaire, des employeurs situés dans une circonscription territoriale soumise à des restrictions spécifiques des conditions d'exercice de l'activité économique et de circulation des personnes prises par l'autorité administrative lorsqu'ils subissent une forte baisse de chiffre d'affaires ou encore des employeurs qui relèvent des secteurs les plus affectés par les conséquences de l'épidémie de covid-19 et qui continuent de subir une forte baisse du chiffre d'affaires

LEQUOTIDIENDUTOURISME DU 2 FEVRIER

CAHIER TENDANCES DU WELCOME CITY LAB : TENDANCE 6, CELEBRER LE VOYAGE... DE FAÇON RESPONSABLE

<https://www.quotidiendutourisme.com/actualite/e-tourisme/cahier-tendances-du-welcome-city-lab-tendance-6-celebrer-le-voyage-de-facon-responsable-688280.php>

**I-Tourisme et Le Quotidien du Tourisme vous proposent de découvrir en feuilletton la dernière édition du Cahier tendances du Welcome City Lab. Tendance 6 : Célébrer le voyage... de façon responsable.**

Après les mois de confinement en intermittence, les contraintes de déplacements, les interdictions de toutes sortes — dont la visite des proches —, les populations vaccinées auront-elles vraiment envie d'être raisonnables et responsables ? Malgré toutes les bonnes intentions formulées, on peut se demander s'il n'y aura pas, d'abord, une période de rattrapage, et même d'euphorie. Assistera-t-on à la revanche du voyageur ?

En théorie, le moment est pourtant idéal pour améliorer nos comportements. La crise de la COVID-19 aura conscientisé les gens sur de nombreux aspects. En voici quelques exemples.

### **Notre rapport à la nature**

C'est incontestable, les bienfaits du contact avec la nature sur le mental et le physique de même que sur la qualité de vie sont démontrés. D'ailleurs, une enquête menée auprès de 3 000 adultes par la firme Wunderman Thompson dévoile que 82 % des répondants accordent désormais plus de valeur à la nature qu'avant la pandémie.

### **Des commerces locaux en santé**

Un mouvement de solidarité envers les commerces locaux s'est organisé dans plusieurs régions du monde. Au Québec, des initiatives visant à favoriser les achats dans ce type d'établissements ont porté leurs fruits. Un sondage de la firme Léger révèle que le tiers des répondants disent acheter davantage de produits alimentaires locaux qu'avant la crise. Les entreprises agrotouristiques ont aussi pu constater cet engouement à l'été 2020.

### **L'effort collectif**

Toutes les populations ont dû mettre l'épaule à la roue pour réduire la transmission du virus. Alors que la probabilité de développer des complications associées à la COVID-19 n'est pas la même selon les groupes d'âge, tous se sont pliés aux mesures sanitaires. Les populations sont capables d'une grande solidarité.

### **Les proches et les voyages**

Prendre du bon temps avec les amis et la famille et voyager occupent les premiers rangs dans les listes des choses à faire lorsque ce sera possible. L'interdiction (ou presque) de sortir du pays accentue le désir de découvrir de nouveaux lieux. Créer des moments uniques en vacances avec nos proches s'inscrit dans les souhaits postCOVID.

### **Faire des choix plus durables**

Les excursions et les séjours locaux ont largement été embrassés, faute de pouvoir aller ailleurs. Mais l'opération séduction semble avoir créé un précédent. Au Québec, un sondage de la Chaire de tourisme Transat réalisé auprès de 1 172 voyageurs québécois indique que 76 % de ceux ayant effectué un séjour dans la province au courant de l'été 2020 ont l'intention de répéter l'expérience.

Par ailleurs, cette même enquête dévoile qu'un voyageur québécois sur deux est prêt à modifier ses pratiques de voyages pour réduire son empreinte carbone. Quelque 46 % sont même enclins à déboursier pour annuler l'impact d'un trajet en voiture aller-retour entre Montréal et Québec, ce qui représente une distance d'environ 250 kilomètres. Ils ont aussi dit qu'ils souhaitaient voyager davantage localement (42 %) et prendre plus de temps pour découvrir un seul lieu – slow travel (23 %).

### **Un fort désir de voyager**

Mais entre l'intention et le geste, il existe un fossé difficile à évaluer. La reprise laisse présager une forte volonté de découvertes touristiques. Un sondage réalisé par la firme Destination Analyst en juin 2021 auprès des voyageurs américains dévoile que 74 % de ceux-ci sont excités à l'idée de partir à nouveau. Près du quart des répondants envisagent de changer leurs comportements de voyage. Ils envisagent, entre autres, d'en faire davantage !

Selon l'enquête annuelle World Travel Monitor réalisée auprès de quelque 500 000 répondants dans plus de 60 pays, les vacances au soleil et à la plage sont les plus convoitées pour 2021. Les séjours urbains arrivent au 2<sup>e</sup> rang suivi des vacances axées sur la nature et le plein air.

### **Des offres responsables et séduisantes**

Le virage vers un tourisme plus durable devra s'opérer de concert avec l'ensemble des secteurs impliqués. La responsabilité ne repose pas que sur les épaules du voyageur. L'industrie doit proposer des choix durables attractifs qui déclencheront un véritable engouement auprès des différents marchés. L'industrie touristique agit déjà sur plusieurs plans au chapitre environnemental : protection de la biodiversité par les aires protégées, écotourisme, économie collaborative, adhésion à des certifications, compensation de carbone, implication des résidents, etc.

### **Des voyages lents**

Le voyage post-pandémique sera considéré comme un outil thérapeutique, une façon de vivre des moments de bien-être, de bonheur, de divertissement, mais aussi de transformation. Cela peut se traduire, pour certains marchés, par des voyages d'aventure en petits groupes dans des destinations hors des sentiers battus où les guides locaux sont mis à contribution et où le transport actif est privilégié, comme l'offre de l'entreprise québécoise Karavaniens. Tous les voyages vendus comprennent un montant compensatoire pour les émissions de gaz à effet de serre produits par les déplacements en transport aérien. L'agence britannique

Byway propose quant à elle des séjours qui ne requièrent pas de déplacement en avion.

### **Des milieux urbains verts et dynamiques**

Cette nouvelle façon de voyager peut aussi mener à la découverte d'une ville qui a tout mis en œuvre pour le bien-être de ses résidents, pour que son développement ne se fasse pas au détriment de l'environnement et que la mobilité active et le transport collectif innovant soient au cœur des projets. La capitale de la Slovénie, Ljubljana, peut compter sur de nombreux atouts pour attirer les touristes comme ses bâtiments historiques, ses canaux, son patrimoine ou encore sa culture éclectique. Toutefois, elle ne mise pas sur une croissance du nombre de nuitées à tout prix. Au contraire, le développement de la ville a été méticuleusement planifié et il doit d'abord profiter aux résidents. La ville a d'ailleurs reçu de nombreuses distinctions à cet effet.

### **Adopter les valeurs des résidents**

Voyager de façon responsable signifie aussi découvrir le mode de vie des populations locales. La Finlande propose ainsi d'adopter les habitudes de ses habitants pour mieux vivre la destination. En tête du palmarès du bonheur selon le World Happiness Report pour une 4<sup>ème</sup> année consécutive, la Finlande, par le biais de l'organisation de gestion de la destination Visit Finland, partage la recette de ce bonheur. Chaque année, une campagne souligne les principes qui seraient à l'origine de cet art de vivre. La culture du sauna, le contact privilégié avec la nature, la relation particulière avec le froid et l'hiver ; ces valeurs font partie de l'ADN de la destination et sont continuellement communiquées, souvent de façon amusante, aux voyageurs potentiels.

### **Une mission collective**

Les actions requises pour se tourner vers une économie verte sont multiples. La poursuite de cette transition reposera sur la connaissance, la créativité, les partenariats, des investissements conséquents et surtout, une démarche collective et concertée, afin de maximiser le potentiel et les bénéfices pour les voyageurs, les entreprises touristiques et les collectivités.

La société est capable de répondre très rapidement à une urgence directe. La crise nous démontre qu'il est possible d'avoir des cibles ambitieuses et de changer drastiquement certaines pratiques pour modifier des comportements. Chaque crise marque un nouveau départ. Faisons en sorte que celui du tourisme emprunte la voie de la responsabilité.

## ECHO TOURISTIQUE DU 3 FEVRIER

### VOYAGES DANS L'UE : BRUXELLES PROPOSE DE PROLONGER D'UN AN LE CERTIFICAT COVID NUMERIQUE

<https://www.lechotouristique.com/article/voyages-dans-lue-bruxelles-propose-de-prolonger-dun-an-le-certificat-covid-numerique>

La Commission européenne a proposé ce jeudi 3 février de prolonger d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2023, le certificat Covid numérique de l'UE. « Le virus de la Covid-19 reste largement répandu en Europe et il est impossible, à ce stade, de déterminer l'incidence d'une augmentation possible des infections au second semestre de 2022 ou de l'apparition de nouveaux variants, explique un communiqué diffusé par la représentation en France de la Commission européenne. La prorogation du règlement permettra aux voyageurs de continuer à utiliser leur certificat Covid numérique de l'UE pour leurs déplacements dans l'Union lorsque les États membres maintiennent certaines mesures de santé publique. La Commission adopte la proposition aujourd'hui pour que le Parlement européen et le Conseil puissent conclure la procédure législative à temps, avant l'expiration du règlement actuel.

« Nous ne pouvons prédire l'évolution de la pandémie, mais nous pouvons faire en sorte que les citoyens continuent à bénéficier d'un certificat qui fonctionne et qui est accepté où qu'ils se rendent, commente Didier Reynders, commissaire à la justice qui a porté le développement du certificat Covid numérique de l'UE. Sans cette prolongation, nous risquons de voir coexister de nombreux systèmes nationaux divergents, avec toute la confusion et tous les obstacles qui en découleraient », a-t-il prévenu.

#### **Inclure les tests antigéniques**

La Commission suggère non seulement de proroger le règlement relatif au certificat Covid numérique de l'UE jusqu'en juin 2023, mais aussi d'y apporter certaines modifications. Elle propose notamment d'inclure « les tests antigéniques en laboratoire de grande qualité parmi les types de tests pour lesquels un certificat de test peut être délivré. » Objectif : faciliter l'accès aux tests lors des pics de demandes, notamment lors des grands départs, afin de limiter les contraintes pour les voyageurs

« L'utilisation nationale des certificats Covid numériques de l'UE reste du ressort des États membres. La législation de l'UE relative au certificat Covid numérique de l'UE ne prescrit ni n'interdit l'utilisation nationale du certificat (pour accéder à des événements ou aux restaurants, par exemple) », rappelle le communiqué. « Dans le même temps, lorsqu'un État membre établit un système de certificat Covid -19 à des fins nationales, il devrait continuer à veiller à ce que le certificat Covid numérique de l'UE soit lui aussi pleinement accepté à ces fins. Par ailleurs, la

Commission encourage les États membres à aligner leurs périodes de validité nationales sur la période de validité fixée au niveau de l'UE aux fins des déplacements.»

Le Parlement européen et le Conseil devront adopter la proposition rapidement pour que la prolongation puisse être adoptée avant le 30 juin 2022, date d'expiration actuelle du règlement relatif au certificat Covid numérique de l'UE.

## ECHO TOURISTIQUE DU 3 FÉRIER

## BAROMETRE ORCHESTRA/L'ECHO : LE TOP 20 DES DESTINATIONS EN JANVIER 2022

<https://www.lechotouristique.com/article/barometre-orchestra-lecho-le-top-20-des-destinations-en-janvier-2022>

Toutes destinations confondues, les ventes de voyages réalisées par les agences offline et online reculent de 33% en janvier 2022, par rapport à janvier 2019, selon le baromètre Orchestra pour L'Echo touristique. C'est un recul significatif, mais la situation s'améliore par rapport à décembre 2021 (-57% versus décembre 2019). Nombre de professionnels du voyage notent d'ailleurs un réveil des ventes depuis une bonne dizaine de jours, dans la foulée des annonces du Premier ministre Jean Castex.

En janvier 2022, la France métropolitaine monte sur la première marche du podium, dopée par le succès des stations de ski après une saison blanche en 2020/21. L'Espagne et ses îles carburent en deuxième position, juste devant la Grèce. Preuve que l'Europe du Sud s'inscrit elle aussi dans la dynamique des vacances d'hiver.

La Rep Dom rit, le Maroc pleure

Sur le long-courrier, c'est sans surprise la République Dominicaine qui mène la danse avec +12% par rapport à janvier 2019. Mais les meilleures progressions du mois reviennent aux Emirats arabes unis (+95%) et à la Tanzanie (+189%). Dubaï confirme ainsi une percée spectaculaire et continue sur le marché français, malgré un test au retour en France – exigé pour toutes les destinations hors UE – qui crispe les professionnels du voyage comme les voyageurs.

En 15e position, le Maroc, lui affiche la plus forte baisse du classement (-80%). Toutefois, l'ouverture du ciel le 7 février et la reprise des vols devraient lui permettre de remonter la pente. D'autant plus que, désormais, les formalités d'entrée sont connues.

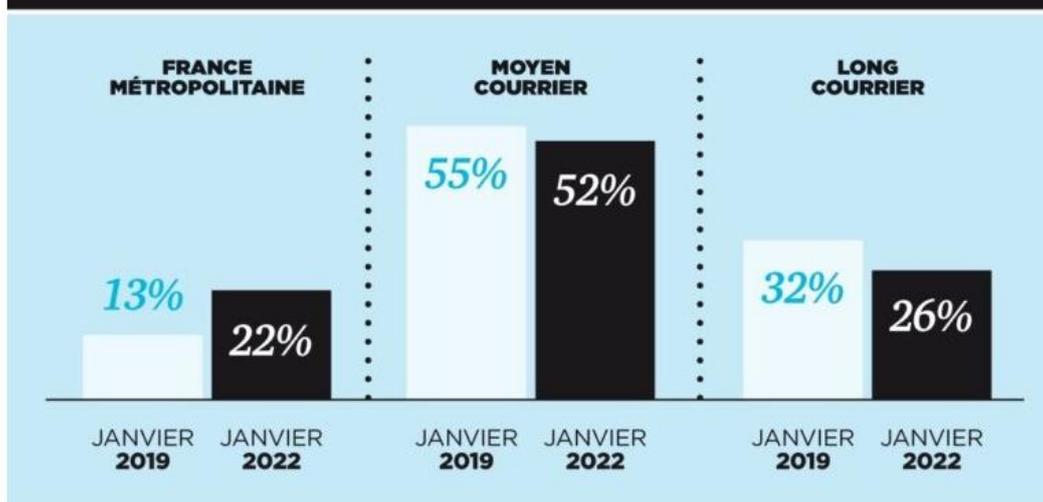
Nous publions chaque mois le baromètre des destinations, réalisé par la plateforme loisirs Orchestra pour L'Echo touristique, qui correspond aux ventes des voyagistes réalisées dans les agences offline et online françaises.

## TOP 20 DESTINATIONS (JANVIER 2022)

EVOLUTION MENSUELLE 2022 VS 2019 : -33 %

Rang	Destination	Evolution du Volume d'Affaires (2022 vs 2019)	Evolution du Panier Moyen (2022 vs 2019)	Durée Moyenne (en jours)
1	 FRANCE MÉTROPOLITAINE	13%	12%	5
2	 ESPAGNE	1 %	18%	8
3	 GRECE	-22%	5%	9
4	 REP. DOMINICAINE	12%	2%	10
5	 TUNISIE	-61%	11%	9
6	 EGYPTE	-23%	15%	10
7	 EMIRATS ARABES UNIS	95%	8%	8
8	 MEXIQUE	-6%	10%	11
9	 ILE MAURICE	-48%	2%	11
10	 ÉTATS-UNIS	-63%	1%	11
11	 ITALIE	-68%	-33%	6
12	 TANZANIE	189%	-3%	11
13	 PORTUGAL	-53%	7%	8
14	 MALDIVES	-5%	18%	10
15	 MAROC	-80%	25%	8
16	 MARTINIQUE	-39%	15%	10
17	 TURQUIE	-56%	-6%	8
18	 GUADELOUPE	-47%	0%	11
19	 CUBA	-77%	15%	11
20	 SÉNÉGAL	-4%	20%	11

### PART DU VOLUME D'AFFAIRES PAR TYPES DE DESTINATIONS





# Atc.corsica

Site professionnel du tourisme Corse